

## PROCEDURE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS) THERMOSIPHON OU THERMOREGULEE

### PRÉAMBULE

L'objet du présent document est de fixer les règles relatives à la conception et à la mise en œuvre d'installations de production d'eau chaude sanitaire faisant l'objet d'une demande de subvention à l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE).

Elle indique aux porteurs de projet les informations dont ils doivent tenir compte avant de transmettre à l'ACE leur dossier de demande de subvention.

Ce document garantit aux porteurs de projet ou maîtres d'ouvrages, une bonne qualité de mise en œuvre et un fonctionnement pérenne de l'installation.

### PROCEDURE

Le demandeur fait une estimation de ses propres besoins quotidiens en eau chaude sanitaire. Il peut estimer ses besoins sur la base des données suivantes :

Application/Usage	Besoins estimés d'ECS à 50°C en litres par jour
Hôtel 1 à 3 étoiles, pension, internat	30 litres par personne
Hôtel 4 à 5 étoiles	50 litres par personne
Hôpitaux, maisons de retraite	40 litres par personne et 1,5 litres par employé
Campings	15 litres par personne
Restauration rapide Cuisine préparée sur place (fast food ...)	12 litres par repas
Restauration gastronomique Cuisine préparée sur place (restaurant ...)	18 litres par repas
Restauration liaison froide (Maternelle, école ...)	3 litres par repas
Habitation de type F1	50 litres par habitation
Habitation de type F2	80 litres par habitation
Habitation de type F3	110 litres par habitation
Habitation de type F4	140 litres par habitation
Habitation de type F5	170 litres par habitation
Habitation de type F6	200 litres par habitation

Après avoir estimé ses besoins, le porteur de projet consulte à minima **2** entreprises agréées ayant le label « CALSOL » (contact : [www.synergie.nc](http://www.synergie.nc)).

Le ou les devis et dimensionnement des installateurs sont réalisés après visite sur site. L'installateur conseille le porteur de projet sur la technologie ou le système le plus approprié pour ses besoins en fonction du site.

En fonction de son matériel, l'installateur propose une installation avec

- une productivité utile installée  $\geq 450$  kWh/m<sup>2</sup>/an
- et couvrant à minima 70% des besoins en eau chaude sanitaire par an hors appoint

Pour chaque installation de production d'ECS, le porteur de projet remet avec la demande d'aide :

➤ Le devis descriptif **écrit, détaillé et complet** du chauffe-eau solaire qu'il propose. Ce devis fera apparaître les éléments suivants :

- Le numéro **RIDET** et le **RIB** de l'installateur ;
- Les coûts de fourniture, pose, mise en service, taxes ;
- Les termes de paiement et les conditions de validité de l'offre ;
- Les conditions de garantie et d'entretien des matériels installés :
  - La marque et la référence du matériel proposé et les éléments constitutifs (*surface de capteur, capacité cuve, ...*) ;
  - Les composants conventionnels tels que :
    - Le groupe de sécurité, purgeurs, mitigeurs, évacuation, vide sanitaire, ... ;
    - Les doubles vannes d'isolation des cuves ;
    - Appoint électrique et sa commande de type bouton poussoir avec temporisateur accessible à l'utilisateur.
    - Si nécessaire : dispositif de traitement de l'eau contre la magnésite et le calcaire ;
    - Le calorifugeage, etc ...

➤ Le/les fiche(s) descriptive(s) des installations de production d'ECS (voir annexe 1)

➤ Les notes de calcul pour le dimensionnement des installations de production d'ECS ou par exemple les fiches de résultats de dimensionnement effectuées avec l'application en ligne « SOLO 2018 » de TECSOL ;

➤ Les fiches techniques des cuves et capteurs ;

## ENGAGEMENTS À SUIVRE

Le porteur du projet :

- Déclare avoir accompli en temps utile, toutes les démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme
- S'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur

Le porteur de projet s'engage, dès la mise en service ;

- Sur le nettoyage des capteurs ;
- Sur l'égavage et le nettoyage des végétations environnantes susceptibles d'apporter des salissures ou de masquer les capteurs.

En fin de travaux,

- il invite le représentant de l'ACE et de l'ADEME pour constater la bonne réalisation et le bon fonctionnement des installations et met à leur disposition les moyens nécessaires pour la bonne exécution du contrôle des installations en toute sécurité ;
- Il remplit et co-signe avec l'installateur, le PV de réception de l'installation de CES.

## ANNEXE 1

# FICHE DESCRIPTIVE D'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE THERMIQUE

### INFORMATIONS GENERALES

Raison sociale du maître d'ouvrage et adresse :

Nom et localisation du projet :

Type d'établissement (logement privé/social, école, hôpital, ...) :

Capacité en nbre de logements / lits, repas par jour, surface des bassins, ... :

Titre / description du projet (partie à desservir en eau chaude sanitaire) : .....

.....

.....

.....

### INFORMATIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE A PROPOSER PAR L'INSTALLATEUR AVEC UN TAUX DE COUVERTURE $\geq 70$ % DES BESOINS PAR AN (HORS APPOINT) ET UNE PRODUCTIVITE UTILE INSTALLEE $\geq 450$ KWH/M<sup>2</sup>/AN

Besoins en ECS (eau chaude sanitaire) estimés à 50°C en litres par jour	
Surface d'entrée des capteurs en m <sup>2</sup> ou nombre de tubes sous vide	
Volume / capacité du ballon de stockage	
Technologie / marque de capteur (capteur plan / tubes sous vide)	
Fournisseur des capteurs (si connu – marque, modèle)	
Mode d'implantation des capteurs (intégré toiture, en façade, sur toiture ...)	
Energie d'appoint retenue (électricité / gaz / ...)	
<u>Si c'est un thermorégulé</u> : indiquer la distance en mètre de tuyaux entre les capteurs et le ballon	
Orientation des capteurs par rapport au nord	
Inclinaison des capteurs / horizontal	

**ANNEXE 2**  
**PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION D'INSTALLATION DE  
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Date de signature du présent document : .....

Date de réception et de mise en fonctionnement de/des installation(s) : .....

Le porteur du projet ou Maître d'Ouvrage : .....

La société qui a réalisé le/les installations de production d'eau chaude sanitaire : .....

.....

Nom et prénom du responsable des travaux de mise en œuvre des installations pour la société :

.....

Déclarons :

- avoir constaté la bonne réalisation des travaux et le bon fonctionnement des installations de production d'eau chaude sanitaire faisant l'objet du présent PV de réception.
- Avoir vérifié la présence d'une signalétique (autocollant plaquette) sur chaque CES, mentionnant les références du fabricant, le modèle, le numéro de série, la date de fabrication ainsi que les données de fonctionnement nominales et maximales de pression et de température, etc...

Sur cette installation,

- l'installateur s'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème de fonctionnement de l'installation sur la période de garantie de \_\_\_\_\_ ;
- l'acquéreur s'engage à :
  - o Nettoyer les capteurs ;
  - o Nettoyer et élaguer toute végétation environnante susceptible de masquer les capteurs des rayons du soleil ou d'apporter des salissures qui vont dégrader les capteurs.

**L'acquéreur du chauffe-eau solaire  
(signature)**

**L'installateur / L'entreprise  
(signature)**